

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 24 Juin 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-06-24-08

<p>Date de la convocation 18/06/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23 Présentes : 18 Représentés : 1 Absents : 4</p>	<p>Étaient présents Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ,</p>
<p>OBJET : Finances Budget principal 2021 Créances irrécouvrables</p>	<p>Étaient représentés : Madame Karine PAGEAU par Monsieur Paulo MARCELO,</p> <p>Était absents : Madame Catherine WANTIEZ, Madame Anne-Marie LATEUR, Monsieur Sébastien VILLAIN, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE,</p> <p>Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire explique que le comptable public fait état de plusieurs créances irrécouvrables d'un montant de 137,30 € qui correspondent à des restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ainsi qu'une personne disparue.</p> <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de mettre la créance de 137,30 € irrécouvrable - Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au compte 6541 <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p align="right">Le Maire, Pierre DURAND</p> 